



REGAIN

Reconquête de la biodiversité

Contexte *L'effondrement de la biodiversité ordinaire, avéré aujourd'hui, s'explique non seulement par la réduction des surfaces des habitats naturels, mais aussi, par l'effondrement qualitatif (nombre d'espèces, homogénéisation) et quantitatif (biomasse) des maillons constituant la base de l'écosystème : micro-flore et faune des sols, plantes ressources pour les insectes... Les maillons supérieurs de ces écosystèmes, oiseaux, petits mammifères, dépendent non seulement de la présence, mais aussi de l'abondance, des aliments que constituent pour eux, graines, plantes, invertébrés, dont ils ont besoin au cours de leur cycle de vie.*

Objectif L'objectif du programme « Regain » mis en place par Bretagne Vivante est de réaliser des actions concrètes de reconquête de la biodiversité dite « ordinaire » en Bretagne.

Il s'agit de reconsidérer la vocation d'espaces verts privés ou publics, aujourd'hui dédiés à des pelouses, jardins d'agrément ou sans statut, pour les gérer de manière à pouvoir accueillir un cortège d'espèces végétales et animales aujourd'hui absentes par manque d'habitats adaptés. Ces espaces pourront devenir alors eux-mêmes des zones sources pour la recolonisation naturelle d'autres sites et participer ainsi au développement des corridors de la trame verte et bleue du territoire.

Restaurer la base des écosystèmes

Le principe sur lequel s'appuie le projet est qu'il faut aider la nature à recréer diversité et biomasse au niveau de la flore et la petite faune des invertébrés, pour reconquérir la biodiversité d'un milieu sur la durée. Le pari est qu'une fois le gîte et le couvert remis à disposition, la faune des vertébrés (oiseaux, reptiles et batraciens, mammifères) saura d'elle-même recoloniser les espaces à nouveau disponibles pour elle.

Les actions

Comment pouvons-nous lancer une dynamique de reconquête par les espèces aujourd'hui disparues de la plupart des espaces verts anthropisés ?

L'arrêt des traitements chimiques n'est pas suffisant si la destruction des plantes « sauvages » persiste, si les micro-habitats nécessaires à l'accomplissement des cycles de vie des espèces sont absents.

Les actions à mettre en œuvre sont de recréer localement des conditions permettant à des espèces aujourd'hui absentes de réaliser leur cycle de vie (nutrition, croissance, repos, reproduction).

Ainsi un papillon aura besoin de la présence suffisante de plantes-hôtes pour nourrir l'adulte et les chenilles, pour accueillir les pontes, mais aussi de zones propices en automne hiver (protection des prédateurs et des intempéries...) pour accueillir la chrysalide et permettre la réussite de la métamorphose.



Selon le(s) milieu(x) naturel(s) d'origine de l'espace à reconquérir, les plantes caractéristiques seront privilégiées pour favoriser le retour des espèces animales typiques de ces milieux (prairies, landes, fourrés, ...).

Les acteurs

Il s'agit d'un partenariat entre l'association Bretagne Vivante (bénévoles et/ou salariés) et les propriétaires/gestionnaires des espaces : particuliers, collectivités, associations de jardins partagés, entreprises (PME ou grandes entreprises), agriculteurs.

Le partenariat

Après l'acceptation de la « charte Regain » l'implication de Bretagne Vivante peut être très variable selon le projet et la demande du propriétaire.

- autonomie du propriétaire avec simplement insertion au réseau des zones Regain, affichage de panneaux,
- conseil et assistance avec possibilité de suivi,
- dans le cadre de collectivités ou de grandes entreprises, partenariat avec mise en place de convention, pouvant impliquer des membres salariés de l'association pour des actions de formation, d'assistance technique ou encore de diagnostic biodiversité.

La charte Regain

Pour qu'un label « Zone Regain » puisse être attribué à un espace le propriétaire s'engage à respecter la charte :

Nb : le label « Regain » s'applique à tout ou partie d'un terrain, la zone Regain est clairement délimitée sur un plan, sa surface peut augmenter au cours du temps.

Je réalise un plan minimum pour ma zone Regain où figurent les principaux éléments « paysagers et micro-habitats » prévus (prairie fleurie, cheminement, fourré et haie, verger, mare, muret et pierrier...).

Je n'utilise pas de traitement chimique herbicide ou pesticide.

Je plante uniquement des espèces autochtones et je contrôle les espèces invasives exotiques.

Il n'y a ni chasse ni pêche dans ma zone Regain.

Je ne détruis pas les animaux indésirables mais m'organise si nécessaire pour rendre inaccessibles à ces espèces mes cultures réalisées à proximité.

Si je maintiens tonte, fauche et taille, je le fais selon une rotation et fréquence raisonnables, permettant la reproduction des plantes hôtes et mellifères, la nidification, etc.

Je maintiens ou facilite autant que possible des micro-habitats favorisant le cycle de vie des espèces animales.

Je réalise (ou demande l'assistance pour le réaliser) un inventaire initial (minimum) de la biodiversité au moment de la mise en place de la zone, puis un suivi.

Je minimise le dérangement (bruit, animaux domestiques) pour maintenir la quiétude de la faune dans la zone Regain. Dans ce cadre j'essaie de maintenir une zone tampon (haie mixte, fourré...) aux bordures de la zone regain.

Je suis membre du réseau des sites Regain.